

**De :** [Accès à l'information - Laval](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande d'accès à l'information, 200800101  
**Date :** 7 juillet 2022 10:27:00  
**Pièces jointes :** [200800101, documents\\_biffé.pdf](#)  
[Art. 23-24.pdf](#)  
[Art. 37.pdf](#)  
[Art. 53-54.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue 15 juin dernier, concernant l'adresse suivante : 2000, rue John-Molson, lot : 5 140 596, Cadastre du Québec, Laval (Québec).

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr13acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr13acces@environnement.gouv.qc.ca)

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

Direction régionale de Montréal et Laval

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

850 boulevard Vanier, Laval (Québec) H7C 2M7

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Montréal, le 26 mai 2008

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

A

Développement immobilier Northland L.S.R. inc.  
7860 rue Grenache  
Montréal (Québec) H1J 1C3

N/Réf. : 7430-13-01-01250-00  
400490177

Objet : Remblayage du milieu humide 193

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 15 octobre 2007, reçue le 25 mars 2008 et complétée le 21 mai 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de remblayage du milieu humide 193 d'une superficie de Art. 23-24 mètres carrés dans le cadre d'un développement industriel à l'est de l'autoroute 13, entre les boulevards Cléroux et Saint-Martin.

Les travaux seront réalisés sur les lots 3 758 256, 3 758 269 et 3 758 272 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 octobre 2007, signée par Art. 53-54 géographe, Art. 23-24 accompagnant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 15 octobre 2007 et signé par Art. 53-54 géographe, Art. 23-24 sept pages et six annexes;



## CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-13-01-01250-00  
400490177

Le 26 mai 2008

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 20 mars 2008, signée par Art. 53-54 géographe, Art. 23-24
- Courriel transmis le 21 mai 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par Art. 53-54 géographe, Art. 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/VB/sc

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal, de Laval, de  
Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 4 juin 2012

**CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**

*Loi sur la qualité de l'environnement*

(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

9252-3992 Québec Inc.  
4115, autoroute des Laurentides  
Laval (Québec) H7L 5W5

et

Investissement Autoroute 13 Laval Ltée  
1200-40, avenue University  
Toronto (Ontario) M5J 1T1

N/Réf. : 7430-13-01-01250-00  
400922486

**Objet : Remblayage du milieu humide 193**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de cession datée du 2 février 2012, reçue le 6 février 2012 dûment complétée et formulée par Développement Immobilier Northland L.S.R. inc. concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) à Développement Immobilier Northland L.S.R. inc. le 26 mai 2008, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la cession de ce certificat d'autorisation à 9252-3992 Québec Inc. et à Investissement Autoroute 13 Laval Ltée.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Travaux de remblayage du milieu humide 193 d'une superficie de mètres carrés dans le cadre d'un développement industriel à l'est de l'autoroute 13, entre les boulevards Cléroux et Saint-Martin. Les travaux seront réalisés sur les lots 3 758 256, 3 758 269 et 3 758 272 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

Art. 23-24



Le document suivant fait partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée 2 février 2012, signée par Art. 53-54 avocate, Art. 23-24 , incluant dix pièces jointes.

Le projet devra être exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et exploité conformément au document qui fait partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/AD/II

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Copie certifiée conforme remise à : Développement Immobilier Northland L.S.R. inc.



Laval, le 7 mai 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Groupe Montoni (1995) Division Construction inc.  
4115, autoroute des Laurentides  
Laval (Québec) H7L 5W5

N/Réf. : 7311-13-01-65005-NY  
401025867

**Objet : Travaux d'égout sanitaire et pluvial non autorisés sur le lot  
5 140 596 (4 824 222), situé au coin du boulevard Cléroux et de  
l'autoroute 13 à Laval**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 12 février 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir procédé à l'exécution de travaux d'égout, sans avoir soumis les plans et devis au ministre et obtenu son autorisation.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 32

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Sofia Amel Kaddour au numéro de téléphone 450 661-2008, poste 314.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

...2

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1000 \$, 2500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

SZ/sak

Salwa Znagui  
Coordonnatrice par intérim

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2013-02-12	Heure d'arrivée : 13 h 40	Heure de départ : 14 h 36
Inspecteur : Sofia Kaddour	Accompagné de :	

N° intervention : 300794501	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7311-13-01-65005-NY	N° du rapport d'inspection : 401011441
N° demande : 200204360	Type de demande : Projet / programme
<b>But de l'inspection :</b> Vérifier les informations reçues concernant des travaux d'égout sanitaire et pluvial non autorisés, réalisés sur la rue John Molson, dans le secteur du boulevard Cléroux et de l'autoroute 13, à Laval.	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Lot 5 140 596 (subdivision récente du lot 4 824 222) à Laval	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2140521	Type de lieu : industrie
<b>Localisation du lieu inspecté :</b> Adresse du lieu : 2000, rue John-Molson Laval (Québec) H7T 0H4	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,549138542700;-73,801371349900	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Groupe Montoni (1995) Division Construction inc.		4115, Autoroute des Laurentides Laval (Québec) H7L 5W5	Y2053997

<b>Conditions météo</b>
Nuageux/Pluvieux

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Art. 53-54	Art. 23-24	
	Employé	
	Directeur support technique	Art. 53-54

<b>Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Art. 53-54		

<b>Plainte</b>		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 44	Nombre de photos annexées au rapport : 17
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sofia Amel Kaddour avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L26 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>		
	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Travaux d'égout non autorisés sur le lot 5 140 596
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		



## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Le 9 janvier 2013, le service de l'analyse de notre direction régionale reçoit des représentants du groupe Montoni venus les informer de la réalisation de travaux d'égout sanitaire et pluvial pour desservir un bâtiment, dans un secteur zoné industriel. Le bâtiment a été construit ainsi que les infrastructures d'aqueduc et égout. Ces derniers sont assujettis à l'obtention d'une autorisation du ministre en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Le centre de contrôle environnemental (CCEQ) est informé de la situation. Je me rends sur les lieux pour constater les travaux non autorisés.

## 3. Description de l'inspection

J'accède au site via le boulevard Cléroux. L'entrée du bâtiment est située sur la rue John-Molson.

Le nom de l'entreprise qui exploite le bâtiment est Art. 23-24

J'emprunte la première entrée de l'entreprise qui donne accès à un vaste stationnement pour des véhicules divers et de la machinerie ainsi que des aires d'entreposage pour des équipements multiples.

Le conducteur d'un engin me fait signe en descendant de son véhicule. Il m'indique que je dois me rendre à la deuxième partie du bâtiment à la quelle il faut accéder par l'entrée suivante sur la même rue. Je sors du stationnement et me dirige vers le deuxième. Je stationne mon véhicule et rentre à l'intérieur. Monsieur Art. 53-54 un responsable de l'entreprise Art. 23-24 recevait en même temps un client à la réception de l'entreprise. J'en profite pour me présenter et lui expliquer le but de ma visite.

Je commence mon inspection des lieux par le côté nord du stationnement destiné aux véhicules des employés et des visiteurs. Il est séparé du premier stationnement (équipements et machinerie) par une clôture en vinyle.

Je constate des puisards le long du stationnement, en me dirigeant de la partie nord vers la sortie.

Sur la rue John-Molson, je constate un regard et des puisards le long du trajet entre le stationnement administratif et le stationnement des équipements.

Je rentre à l'intérieur du deuxième stationnement et constate la présence d'un système d'égout pluvial, en partant de la partie sud vers la partie nord.

Je prends également des points GPS à l'endroit des puisards et des regards.

Durant ma visite de ce stationnement, Monsieur Art. 53-54 un employé de l'entreprise Art. 23-24 vient vers moi et propose de m'accompagner sur le terrain pour des raisons de sécurité à cause de la circulation fréquente de véhicules et de la machinerie, en attendant que son supérieur vienne.

Quelques instants plus tard, Monsieur Art. 53-54 directeur support technique nous rejoint et me demande les raisons de ma visite. Je lui explique le but de mon inspection tout en lui présentant ma carte professionnelle.

Je quitte les lieux, après un échange de nos coordonnées respectives.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Les professionnels qui ont entamé des démarches auprès du service de l'analyse et de l'expertise pour ce projet, ont été mandatés par le groupe Montoni, division construction.

Quand j'ai effectué des recherches dans le rôle d'évaluation foncière avec le numéro de lot 4 824 222, je trouve, en plus du Groupe Montoni, un deuxième propriétaire, soit l'entreprise Autoroute 13 Laval Investment LTD.

Afin de vérifier cette information, je communique avec le bureau du groupe Montoni. On me confirme qu'effectivement les deux entités sont propriétaires des lieux. Madame Art. 53-54 avocate du groupe Montoni m'apprend également que le lot mentionné ci-dessus a été subdivisé en deux, soit le lot 5 140 596 sur lequel le bâtiment de Art. 23-24 a été construit ainsi que le lot 5 140 597.

Pour les travaux réalisés, c'est le groupe Montoni qui aurait entrepris et suivi toutes les étapes.

## 5. Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Avoir réalisé des travaux d'égout sanitaire et pluvial sans autorisation du ministre;  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 32

**5. Conclusion****Évaluation de la gravité en fonction des termes de la directive sur le traitement des manquements**

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine, à la sécurité, au bien être ou au confort de l'être humain**
- Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte, ou s'il y en a, il est très faible vu la nature du manquement
- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**
- Aucun impact significatif à l'environnement ou s'il y a risque à l'environnement, celui-ci est mineur
- **Vulnérabilité du milieu affecté ou susceptible d'être affecté**
- Milieu récepteur n'ayant pas un caractère sensible (mi).
- **Facteur aggravant ou atténuant**
- Aucun

J'évalue les conséquences du manquement mineures

**6. Recommandations**

Art. 37

Rédigé par : Sofia Amel Kaddour

Date de rédaction : 2013-05-02

Signature :


**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Salwa Zragui

Fonction : Coordinatrice par intérim

Signature :



Date : 2013-08-16

Commentaires :

Art.37



**Annexe - Photos**

Photo no : 01

Fichier : DSCN3055.JPG

Description :

Entrée du stationnement destiné à la machinerie.



Photo no : 02

Fichier : DSCN3051.JPG

Description :

Affiche Indiquant le nom de l'entreprise, ses services et son accès.



Photo no : 03

Fichier : DSCN3036.JPG

Description :

Entrée du bâtiment, façade nord.



**Annexe - Photos**

Photo no : 04

Fichier : DSCN3037.JPG

**Description :**

Stationnement réservé aux employés et aux visiteurs.

Puisard pour le drainage des eaux pluviales.



Photo no : 05

Fichier : DSCN3038.JPG

**Description :**

Vue vers le sud du stationnement.  
Puisard dans le stationnement.



Photo no : 06

Fichier : DSCN3040.JPG

**Description :**

Prolongement du réseau d'égout pluvial  
dans le stationnement des employés.





**Annexe - Photos**

Photo no : 07

Fichier : DSCN3042.JPG

Description :

Stationnement. Vue vers l'ouest.



Photo no : 08

Fichier : DSCN3043.JPG

Description :

Clôture en vinyle séparant le stationnement des employés de celui de la machinerie.



Photo no : 09

Fichier : DSCN3044.JPG

Description :

Le lot 5 140 597 situé à l'est du bâtiment.



**Annexe - Photos**

Photo no : 10

Fichier : DSCN3046.JPG

Description :

Ce lot appartient également au groupe Montoni et son associée, l'entreprise Autoroute 13 Laval Investment LTD



Photo no : 10

Fichier : DSCN3047.JPG

Description :

Accès vers le stationnement des employés, à partir de la rue John Molson.



Photo no : 11

Fichier : DSCN3048.JPG

Description :

La rue John Molson. Vue vers le nord.





**Annexe - Photos**

Photo no : 12

Fichier : DSCN3052.JPG

Description :

Puisard et regards construits sur la rue John Molson pour desservir le bâtiment.



Photo no : 13

Fichier : DSCN3053.JPG

Description :

Regard du réseau d'aqueduc, sur la rue John Molson.



Photo no : 14

Fichier : DSCN3054.JPG

Description :

Regard sur la rue John Molson





**Annexe - Photos**

Photo no : 15

Fichier : DSCN3056.JPG

Description :

Réseau d'aqueduc et égout à l'entrée du stationnement de la machinerie.



Photo no : 16

Fichier : DSCN3060.JPG

Description :

Machinerie immobilisée dans le stationnement.  
Vue vers l'ouest.



Photo no : 17

Fichier : DSCN3062.JPG

Description :

Puisard à l'intérieur du stationnement.  
Vue vers le sud.





**Annexe - Photos**

Photo no : 15

Fichier : DSCN3066.JPG

Description :

Stationnement pour la machinerie. Partie sud.



Photo no : 16

Fichier : DSCN3070.JPG

Description :

Machinerie immobilisée dans le stationnement.  
Vue vers le nord.

Photo no : 17

Fichier : DSCN3076.JPG

Description :

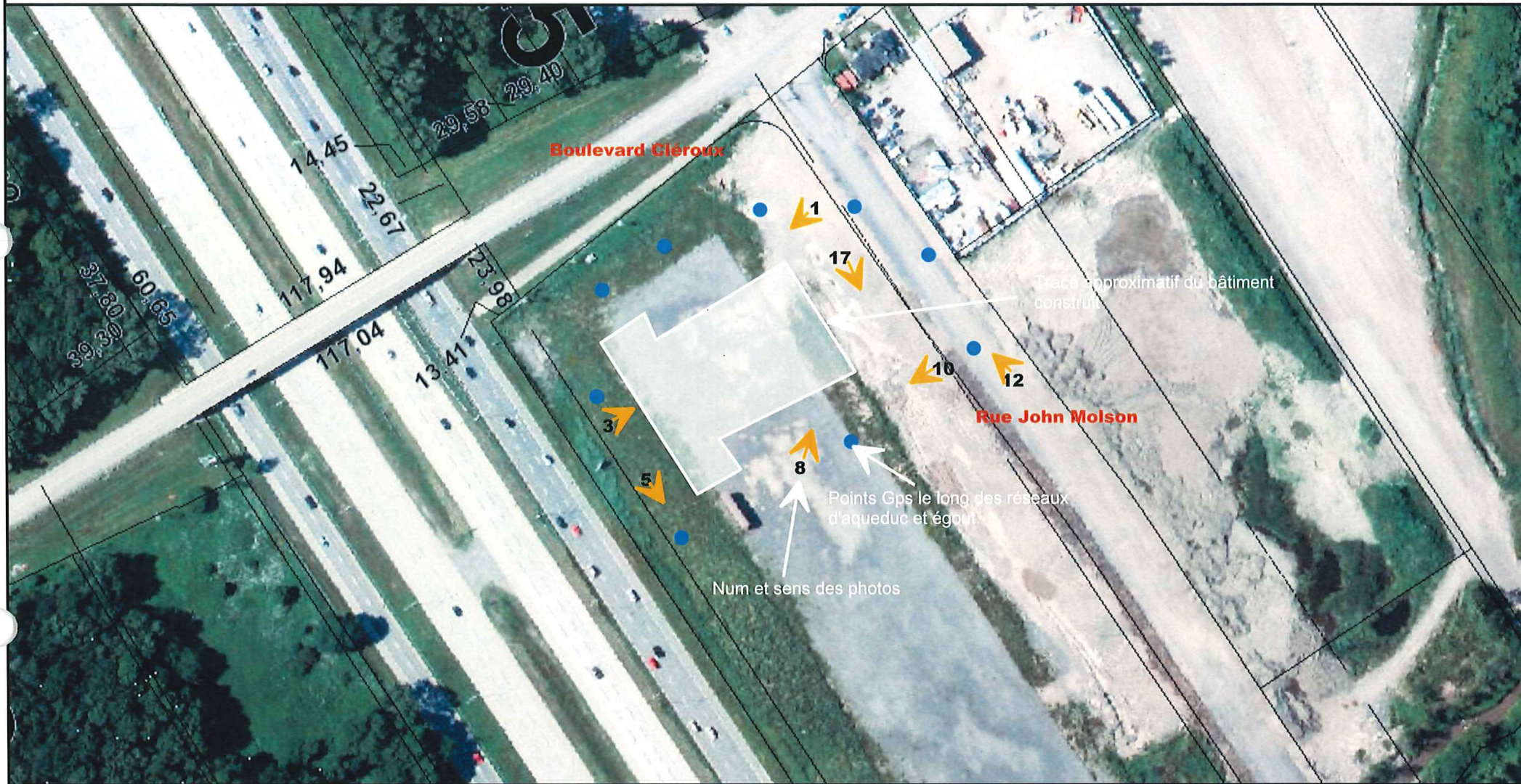
Puisard dans le stationnement.





# Travaux d'égout non autorisés

Lot 5 140 596/ Groupe Montoni



▲ 2013-02-12 proj.shp

▲ MH Rive sud du St-Laurent

- Herbière aquatique
- Marais
- Marais saumâtre
- Marécage arboré ou arbustif
- Milieu humide non classifié
- Prairie humide
- Terre agricole inondée
- Tourbière en exploitation
- Tourbière naturelle

▲ MH Abitibi-Témiscamingue

- Non classifié

▲ MH Bas-St-Laurent

- Eau peu profonde
- Herbière aquatique
- Marais
- Marais saumâtre
- Marécage
- Non classifié
- Prairie humide
- Terre agricole inondée
- Tourbière en exploitation

Échelle : 1 / 1 953



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2013



Préparé par:  
Sofia Kaddour  
Bureau de Laval (C)  
2013-05-02



1 Identification

Date de l'inspection : 2016-07-26	Heure d'arrivée : 10 h 45	Heure de départ : 11 h 45
Inspecteur : Maude Léonard	Accompagné de :	
N° intervention : 301053066	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)	
N° gestion documentaire : 7610-13-01-01816-03	N° du rapport d'inspection : 401375693	
N° demande : 200450297	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : Volet sensibilisation		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Wajax Equipement	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2140521	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : 2000, rue John-Molson Laval (Québec) H7T 0H4	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,549138542700;-73,801371349500	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Systèmes de distribution intégrés, société en commandite	Locataire	201, Portage avenue, suite 2200 Canwest Global PI Winnipeg (Manitoba) R3B 3L3	Y2054144

Conditions météo

--

Personnes rencontrées  SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Art.53-54	Directeur du Service	Art.53-54

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : personne rencontrée			

Plainte  SO

--

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 34	Nombre de photos annexées au rapport : 13
---	---

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Maude Léonard avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO

Numéro	Titre
1	Grille vérification I-29

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/>	Croquis	
<input type="checkbox"/>	Plan	
<input type="checkbox"/>	Carte	
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre	
	2	Courriel entre l'ancien responsable du dossier chez <sup>Art. 23-24</sup> et un analyste de la direction régionale
	3	Description du produit nettoyant ( Art. 23-24
	4	Description des activités d' Art. 23-24 (site WEB)

**2 Mise en contexte** SO

Dans le cadre du programme I-29, Sensibilisation des industries, un analyste de la direction régionale est venu me voir avec une demande de certificat d'autorisation pour laquelle il n'avait pas de nouvelle depuis avril. Il n'était pas certain que l'entreprise doive obtenir un certificat. L'entreprise n'est pas une industrie mais s'occupe de machinerie industrielle. Je suis donc passée pour rencontrer un responsable (en vacances, je dois donc rappeler). Lors de mon passage, j'ai remarqué des cheminées. Après un appel auprès de M. Art.53-54 et la confirmation qu'il y avait présence d'une chambre de peinture, j'ai contacté la compagnie en charge du dossier de la certification, Golder Associés, pour savoir où en était la demande. Celle-ci a été retardée par des changements dans le formulaire de demande, nous devrions la recevoir sous peu. Malgré que l'entreprise soit sensibilisée à l'importance d'obtenir une autorisation, j'ai décidé d'aller les voir pour mieux les connaître.

**3 Description de l'inspection**

Voir fiche d'inspection.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)** SO**5 Conclusion**

L'entreprise visitée devrait nous faire parvenir leur demande sous peu. Suivi recommandé.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de suivre le dossier.

Rédigé par : Maude Léonard

Signature : *Maude Léonard*

Date de signature : 2016-08-01

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Chef d'équipe

Signature : *Delmotte*

Date : 2016.08.01

Commentaires :



## Grille de vérification

Titre du programme : I-29-Sensibilisation et connaissance des industries

No de la grille : 1

### 8 Généralités – informations complémentaires

Nom de l'entreprise : Wajax équipement	
Nombre d'employé(e)s - de bureau : 30	de production : 30
Type d'entreprise Entretien industriel	
NEQ : 3363000947	Taux de production : s/o
Code SCIAN : 417230/81131	Horaires de production : Nombre d'heures par jour : 8 Nombre de jours par semaine : 5 Nombre de semaines par année : 52
Date de début des opérations : 2013	
Quelles-sont les matières premières utilisées : huiles, graisses, peinture	
Quels sont les équipements en place ? à l'extérieur : conteneur d'entreposage avec bassin de rétention (photo 1), 2 réservoirs : diésel et huiles usées (photos 2 et 3) à l'intérieur : presse hydraulique, équipement de soudure, chambre à peinture	
Description des activités : Vente et réparation d'équipement lourd	
Commentaires additionnels	
Ils ne font pas de peinture d'équipement lourd en entier, seulement des pièces d'équipement (ex. : bras pour nacelle)	

### 9 Eau

Utilisation d'eau dans la production?		oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui, quelle provenance?	aqueduc <input checked="" type="checkbox"/>	prise d'eau <input type="checkbox"/>	volume : 3 m <sup>3</sup> /jr
Y a-t-il un traitement appliqué à l'eau...			
... de procédé?	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	S/O <input type="checkbox"/>
...sanitaire?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	S/O <input type="checkbox"/>
...potable?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	S/O <input type="checkbox"/>
Y a-t-il un ou des point(s) de rejet?		oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui, quel est le débit rejeté? ≤ 3 m <sup>3</sup> /jr	en surface? <input type="checkbox"/>	en réseau? <input checked="" type="checkbox"/>	
Commentaires additionnels			
Toute l'eau est utilisée pour le nettoyage de pièces de machinerie. Toute l'eau rejetée dans l'usine est recueillie dans les drains de l'entreprise et dirigée dans un séparateur de sable, ensuite un séparateur d'huile et ensuite à l'égout sanitaire. Récubec s'occupe de l'entretien du séparateur d'huile. Ils ont aussi 2 éviers/machines en circuit fermé pour le nettoyage de petites pièces, celle-ci utilise un produit biodégradable CB 100 (photo 4).			

### 10 Sol

Activité visée par l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, laquelle (code SCIAN de l'annexe III)?			
Entreposage extérieur en tas de matériaux solides (matières premières ou résiduelles)?		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, quelle matière?			
Manipulation de liquides pouvant atteindre les sols? Huiles usées, diésel, huile hydraulique, solvant, peintures.		oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Y a-t-il observation de sols pouvant être contaminés?		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Commentaires additionnels			

**11 Air**

<b>Présence de cheminées?</b> Si oui, combien? 2 (photo 5)	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<b>Présence d'une salle à peinture?</b> (photo 6)	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<b>Présence d'équipement d'épuration de l'air?</b> Si oui, de quel type (dépollueur à sac, cyclone...)? Dans le coin soudure, un capteur localisé filtrant, rarement utilisé (pas assez long) (photo 7)	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<b>Présence de bouilloire?</b> Si oui, quel est le combustible (bois, huile usée, huile neuve...)?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Présence de sorties extérieures susceptibles d'émettre des contaminants?</b> Si oui, identifier la source (équipements branchés à cette sortie)? Lorsque les camions fonctionnent à l'intérieur, ils sont branchés (photo 8) pour faire sortir les gaz d'échappements (en un seul point).	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<b>Présence d'équipements d'épuration des émissions atmosphériques</b> Si oui, nommer les équipements? Filtres dans la chambre à peinture (entrée photo 9, sortie photo 10)	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<b>Entreposage extérieur en tas de matériaux solides (matières premières ou résiduelles)?</b> Si oui, quelle matière?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Activités extérieures susceptibles d'émettre ou produisant des émissions de poussières, des nuisances sonores ou des odeurs (concasseur, trieuse, convoyeur...)?</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Un procédé génère-t-il des rejets à l'atmosphère?</b> Si oui, de quelle nature? COV (peinture)	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Commentaires additionnels		

**12 Matières dangereuses résiduelles (MDR)**

<b>Est-ce que des MDR sont entreposées?</b> Si oui, lesquelles? huiles usées, diesel, solvant, chaudières souillées, matières absorbantes, filtres contaminés, guenilles, vieilles batteries automobiles. à l'intérieur ou à l'extérieur? Les deux Dans quel type de contenant? Divers Réservoirs (photos 2 et 3), barils de métal (photo 11), table protégée pour vieilles batteries (photo 12), Conteneur de plastique (photo 13) Est-ce que des bons de disposition sont accessibles?	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<b>Est-ce que des MDR sont générées?</b> Si oui, lesquelles? celles entreposées	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<b>Utilisation de MDR à des fins énergétiques?</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Plus d'un type de MDR présent sur le lieu?</b>	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Commentaires additionnels		
huiles usées : Art. 23-24 (580 kg/mois) Plastiques souillés : Art. 23-24 Métal : Art. 23-24 Batteries : Art. 23-24 Tout autre MDR : Art. 23-24		





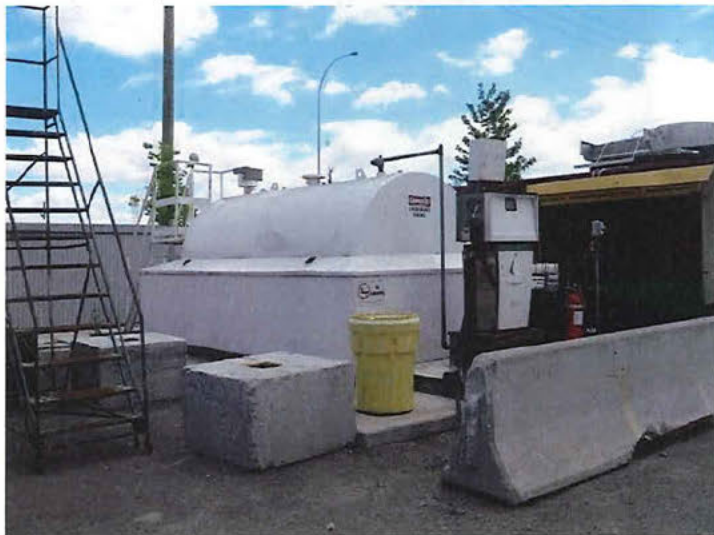
IMG\_8273 (480x640).jpg

Photo 1 : conteneur extérieur avec matières premières sur palette. Le fond du conteneur sert de bassin de rétention.



IMG\_8274 (640x480).jpg

Photo 2 : Réservoir d'huiles usées, rattaché à un égouttoir à l'intérieur du garage avec système d'avertissement si plein



IMG\_8277 (640x480).jpg

Photo 3 : Réservoir de diesel



IMG\_8300 (640x480).jpg

Photo 4 : Dégraissant pour petites pièces mécaniques



IMG\_8270 (640x480).jpg

Photo 5 : Cheminées de la salle de peinture



IMG\_8289 (480x640).jpg

Photo 6 : Chambre de peinture



I-29 Sensibilisation des industries

Wajax Équipement



IMG\_8301 (480x640).jpg

Photo 7 : capteur localisé pour la soudure, rarement utilisé



IMG\_8303 (480x640).jpg

Photo 8 : capteur pour tuyau d'échappement des camions



IMG\_8286 (480x640).jpg

Photo 9 : Filtres entrants pour chambre à peinture



IMG\_8288 (480x640).jpg

Photo 10 : Filtres sortants, chambre à peinture (il y a 2 panneaux)



IMG\_8279 (480x640).jpg

Photo 11 : Récupération des solvants, baril de métal sur rétention

N° du rapport d'inspection : 401375693



IMG\_8278 (640x480).jpg

Photo 12 : Récupération des batteries dans un abri extérieur.





IMG\_8297 (640x480).jpg

Photo 13 : Contenants de récupérations divers, biens identifiés.